

## Compte rendu du Conseil municipal de la Commune d'Arcinges en date du 14 Décembre 2020

L'an deux mil vingt, le 14 Décembre à 19 h, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri Grosdenis, Maire.

Présents : Aline Augagneur, Laurent Dubouis, Henri Grosdenis, Jean-Philippe Poyet, Stéphane Larger, Jacques Trichard, David Baudier.

Absent excusé : Marie-Laure Brise. Leslie Paput, Céline Brumaire, Virginie Lecouffe.

Secrétaire de séance : Stéphane LARGER.

### Le Conseil municipal :

- approuve le compte rendu du Conseil du 03/11/2020

### VOIRIE : TRAVAUX 2020 et 2021

- Monsieur le Maire informe au conseil municipal qu'une facture de 3012.36 Euros TTC a été payée à l'entreprise THIVENT pour ne pas perdre la subvention voirie 2016. Cependant THIVENT ne pourra pas intervenir cette fin d'année pour effectuer des travaux. Ces derniers seront reportés en 2021 en établissant le choix suivant pour une intervention sur le Chemin de coucou ou Chemin de Bouillon ou Chemin des Grandes Gouttes ou Chemin de Fagot ou Impasse des Pélonières. De plus des travaux dans la cour de la location de la commune aux locataires Mercier sont envisagés et nécessaires en 2021. Monsieur le Maire propose de demander un devis à Thivent pour la cour de la location Mercier en 2021.
- **Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents valide ces décisions.**

### EAU et ASSAINISSEMENT :

- Harmonisation des régies et transfert de compétence :
- Monsieur le Maire fait le compte rendu de la réunion de ce mercredi avec les autres communes en régie de la communauté de commune de Charlieu-Belmont : les réflexions vont se poursuivre en 2021 pour avancer sur ce projet.  
Remplacement de l'enregistreur de débit :
- Monsieur le Maire propose le devis de OVARRO pour le remplacement de l'enregistreur de débit d'un montant de 603.00 Euros HT. Cette dépense est mutualisée avec les communes de MARS et ECOCHE.
- **Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents approuve le devis de OVARRO.**

- Monsieur le Maire informe que la facture de la commune du Cergne est en nette augmentation par rapport à l'année dernière et que la facture relative au frais d'utilisation du vito utilisée aussi par la commune d'Ecoche a été éditée. Une prise en charge de la moitié des frais conformément à la convention du 20/05/2016 est remboursée par la commune d'Ecoche soit 2054.67 euros.

### **SUPPRESSION REGIE SALLE DES FÊTES :**

- Monsieur le Maire expose l'obligation de proposer aux administrés un moyen de paiement dématérialisé pour les régies. Au vu des contraintes financières et techniques pour l'installation d'un terminal TPE (terminal de paiement électronique-lecteur carte bancaire) et après avoir pris renseignements auprès de madame la Trésorière de CHARLIEU, Monsieur le maire propose de supprimer la régie de recette existante : locations de l'ERA et de mettre en place le système TIPI (système de paiement par internet dans les administrations locales) qui consiste, pour les usagers, à régler leur dû en ligne, sur une plate-forme dédiée et sécurisée. Ce système permettra en même temps aux usagers ne l'acceptant pas de continuer à régler par chèque ou espèces, mais directement à la trésorerie, (la suppression de la régie ne permettant plus la collecte des sommes en mairie).
- **Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide** et à l'unanimité des membres présents : **la suppression de la régie recettes** pour l'encaissement des locations de l'ERA.

### **DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET COMMUNE :**

- Monsieur le Maire propose 2 décisions modificatives sur le budget commune.

**Le conseil municipal approuve la DM de type diminution de crédit sur compte 6411 et compte 6453 pour augmentation sur compte 615221 et compte 615231 pour payer la facture de l'entreprise TRONCY pour le broyage des accotements et des dépenses imprévues**

▪ Désignation	Diminution sur	Augmentation sur
-	crédits ouverts	crédits ouverts
- D 615221 : Bâtiments Publics		1 500,00 €
- D 615231 : Voirie		1 000,00 €
- <b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>2 500,00 €</b>
- D 6411 : Personnel titulaire	1 500,00 €	
- D 6453 : Cotisations caisses retraite	1 000,00 €	
- <b>TOTAL D 012 : Charges de personnel</b>	<b>2 500.00 €</b>	

**Le conseil municipal approuve la DM de type diminution de crédit sur compte 2315-61 pour augmentation sur compte 1641 pour payer des intérêts d'emprunts**

▪ Désignation	Diminution sur	Augmentation sur
-	crédits ouverts	crédits ouverts
- D 1641 : Emprunts en euros		20,00 €
- <b>TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts</b>		<b>20,00 €</b>
- D 2315-61 : RENOVATION MAIRIE	20,00 €	
- <b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>20,00 €</b>	

## **PROTECTIONS BOITE MAILS :**

- Monsieur le Maire informe que Mr Christophe BONNET de la communauté de commune de CHARLIEU-BELMONT référent pour cette mission a lancé la commande de licence MAILINGBLACK

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur le Maire informe que le contrat de point de livraison de la station de neutralisation est rattaché au groupement d'achat du SIEL
- Monsieur le Maire informe que le président du Théâtre Monsieur Jérôme GAREL souhaite domicilier son association à la mairie d'Arcinges.  
Le Conseil Municipal approuve et répond favorablement à cette demande.
- Monsieur le Maire présente les subventions déjà obtenues pour les travaux de l'église et demande à réfléchir sur le lancement d'une souscription pour aider à financer ces travaux.
- Monsieur le Maire fait lecture d'une enquête pour la création d'une micro crèche à SEVELINGES
- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier du SSIAD du PAYS DE BELMONT qui manifeste leur mécontentement sur l'application de la loi Ségur ces derniers en sont exclus. Sur ce sujet la communauté de commune de Charlieu Belmont va intervenir auprès de la sous-préfecture.
- Monsieur le Maire informe de la mise en ligne de l'annonce à la location du Local Technique situé à côté de la bibliothèque.
- Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu par la commission fleurissement qui félicite et encourage la commune à poursuivre son action en améliorant certains points.

→ **Prochaine date du conseil municipal le 28/01/2020 à 19h.**